



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Julien

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
Réjean Gouin, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite
municipalité,

QUE,

Le rôle de perception des taxes pour l'année 2012 est déposé
au bureau du soussigné et celui-ci procédera à l'envoi des
comptes de taxes.

DONNÉ à St-Julien ce 14 février 2012.

Réjean Gouin, secrétaire-trésorier et directeur général